



le Planitre

Journal d'information édité par BIEN VIVRE A L'HAUTIL

s o m m a i r e

Edito

CCSPL de Triel : Eau - assainissement

Notre repas des régions

BVH sait allumer le feu

Randonnée de Mars

La fête de l'école

La chapelle Ste Jeanne d'Arc restaurée et réhabilitée

Le CIRENA entre à la CCE de Roissy

Equipements électriques : branchez-vous malin

Les carrières de gypse de l'Hautil

Triel mémoire et histoire

Chouette nature

Un nouveau fontis vers Chanteloup

Parking de Fin d'Oise

Propos viniques

Commission sur l'eau et l'assainissement

Si les nitrates et pesticides qui plombaient notre eau ne sont plus que des vieux souvenirs, deux problèmes importants restent à résoudre : le rendement calamiteux de notre réseau et le prix de l'eau qui ne cesse de s'envoler.

Près de 230.000m³ sur les 790.000 distribuées sont parties en fuite ! et 12% d'augmentation sur la facture due à la mise en service de la nouvelle usine des Grésillons et une aberration ..



Restauration de la Chapelle Ste Jeanne d'Arc



Comme annoncé en 2005 et 2008 dans nos articles sur l'histoire de la Chapelle Sainte Jeanne d'Arc, nous avons cherché à monter un projet de restauration.

C'est chose faite : Bien Vivre à l'Hautil, via son Vice-président Mike CLOSE, a joué le rôle de coordinateur du projet pour s'assurer que le patrimoine de l'Hautil serait sauvé.

Activités de l'association

Randonnée à travers notre chère campagne, Feux de la Saint-Jean au goût de jazz, Repas des régions où chacun d'entre vous a amené sa bonne humeur, nous sommes en passe de gagner le pari de la convivialité !

Au delà de ces activités festives, ABVH continue bien sûr de se battre pour un meilleur cadre de vie : sécurité routière, nuisances aériennes, propreté du hameau ...



Edito

CCSPL Eau - assainissement

Avant que le froid ne nous saisisse

Cher amis,

Ce numéro de rentrée de notre sympathique petit journal détaille les activités de l'association qui tentent de respecter une juste proportion entre la culture et le patrimoine (sans jeux de mots nationaliste où religieux), le respect de l'environnement, la convivialité et le sport.

Comme vous avez pu le constater notre association (par le biais de notre vice-président) à aidé à coordonner les travaux de restauration d'un de nos "monuments historiques", la chapelle située au centre de l'Hautil. Bien entendu, nous n'avons pas financé la restauration nous-mêmes, mais servis d'intermédiaires pour pouvoir utiliser les sommes remises par certains donateurs et les verser aux entrepreneurs. Le vice-président du bureau a d'ailleurs consacré beaucoup de temps et d'efforts pour s'assurer que cet édifice de notre "village" retrouve toute son cachet d'antan.

Bien entendu également, il ne faut y voir aucune arrière pensée religieuse de notre part car nous nous intéressons surtout au patrimoine de l'Hautil indépendamment de toute orientation culturelle, philosophique ou politique. Nous sommes divers et variés et nous enrichissons de nos différences, de nos échanges et de nos débats (quoique nous aimions aussi les ébats).

Profitez donc de la rentrée pour participer encore plus activement à nos marches en forêt, à nos fêtes (le beaujolais nouveau sera bientôt monté jusqu'à nous) et à nos échanges amicaux et conviviaux.

N'oubliez pas également, si vous ne l'avez déjà fait, de jeter un œil au formulaire d'inscription situé à la fin de ce journal car nous avons besoin de votre soutien pour imprimer ce lien entre les habitants de l'Hautil (le journal est gratuit pour vous, mais pas pour nous, ;-)) et pour pouvoir vous offrir de temps en temps une collation où un apéritif (dans la limite du code de la route si vous voulez conserver vos chers points).

Nous sommes toujours à la recherche de "bonnes volontés" pour nous filer un petit coup de main et pour nous rejoindre au sein du bureau (nous sommes bénévoles, mais récompensés par le plaisir de nos rencontres et de nos échanges). Il fait froid dehors, mais chaud chez nous.

A très bientôt.

Lionel



Le 2 Juin s'est tenue la commission consultative des services publics locaux concernant l'eau et l'assainissement. Voici des extraits du compte-rendu rédigé par les services de la Mairie.

Rapport sur l'eau 2007

M. Acosta apporte une bouteille d'eau puisée rue de l'Hautil légèrement rougeâtre. Il veut connaître la raison de cette couleur. M. Coat (Directeur d'agence Générale des Eaux) a précisé qu'un numéro d'appel téléphonique est indiqué sur la facture d'eau pour toute urgence ou réclamation.

Lecture est donnée par Mme Juban du rapport sur le service de production, traitement et distribution d'eau potable. *Il s'agit d'un rapport établi à partir du rapport du délégué et reprenant sans modifications les éléments d'information de ce dernier.*

M. Di Sanzo souhaite exprimer la satisfaction des Hautillois car ils sont désormais desservis par l'eau du forage Albien comme les autres Triellois, alors qu'auparavant ils avaient une eau "saturée" en nitrates et déconseillée aux femmes enceintes. Cette demande avait été formulée depuis longtemps.

Mme Juban souligne que c'est bien l'intérêt du travail de cette Commission.

Bilan eau

M. Di Sanzo manifeste son mécontentement devant le rendement calamiteux du réseau avec un nombre de fuites inacceptable. Il demande s'il faut subir cet état de fait car il n'y a aucune solution ou vraiment traiter le problème. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de pertes d'eau laquelle est un bien précieux et d'eau de grande qualité. M. Stotzenbach insiste sur l'origine des désordres.

M. Coat déplore aussi la situation car il y a effectivement un problème économique et écologique. Il indique que le résultat est, en réalité, meilleur que présenté dans le tableau car 25000 m3 ont été comptabilisés en fuites alors qu'il s'agit du

débordement naturel du forage lorsqu'il n'est pas pompé. Il explique que les raisons sont complexes :

- pressions très élevées (jusqu'à 11 bars)

- eau chaude qui nuit à la qualité des canalisations dans le temps - matériaux qui ont mal vieilli (effet amplificateur du chlore)

- circulation intense des poids lourds en centre ville

Pour réduire les problèmes liés aux matériaux des canalisations, des travaux de remplacement sont réalisés par tranches tous les ans. Les fuites sur branchement sont traitées par le remplacement des branchements, surtout en centre ville (rue Paul Doumer, année dernière et cet été).

M. Stotzenbach demande par quels matériaux sont faits les remplacements. C'est par du PE ou de la fonte. (Note de Mme Martaud : le nombre de fuites en 2007 est bien de 42.)

A une question de M. Gianoli, il est répondu qu'il n'est pas possible de mettre des réducteurs de pression pour avoir une pression progressive sur le coteau car la régulation sur Triel-Sur-Seine se fait par étages. M. Gianoli demande quelles sont les pressions mini et maxi obligatoires. La SFDE ne peut pas répondre à cette question mais donnera la réponse ultérieurement. (note de Mme Martaud : Aucun maximum de pression n'est indiqué réglementairement.)

M. Houllémare dit qu'il faut effectivement des réducteurs de pression et que les particuliers sont mal informés.

M. Labarrère demande quel est le rendement moyen d'un réseau d'eau potable. La SFDE répond que c'est variable, la moyenne nationale est de 82 %. A Paris c'est 95 % mais les réseaux sont en sous-sol donc visibles ; pour les communes rurales c'est 55%.

M. Rafton demande qui paye les fuites et les utilisations des bornes incendie. M. Coat dit que c'est la SFDE.

M. Di Sanzo indique qu'à l'occasion d'une fuite chez lui, le releveur lui a signalé que son compteur était vétuste. M. Di Sanzo demande quelle est la durée maximale des compteurs et la fréquence de renouvellement. On lui a dit qu'il fallait les remplacer au bout de 15 ans maximum.

M. Alquier, qui est desservi par la SEFO, dit que son compteur a été changé au bout de 10 ans. La SFDE indique que c'est souvent le cas quand il y a un remplacement global du réseau, des branchements et des compteurs.

M. Alquier indique que la SEFO, quand elle intervient sur les branchements, remplace le compteur s'il a plus de 5 ans.

Mme Wenger-Artz indique qu'il faudrait informer pour que les particuliers sachent comment et dans quel cas il faut demander le changement de leurs compteurs. M. Coat dit que le particulier n'a pas forcément la connaissance technique, que c'est le releveur qui signale s'il y a un dysfonctionnement.

M. Spangenberg demande comment est refacturé le volume d'eau perdu.

M. Coat répond qu'il n'y a pas de refacturation aux usagers. Le prix de l'eau serait le même que s'il n'y avait pas de fuites. M. Spangenberg demande que lui soit transmis le document qui mentionne qu'il n'y a pas de refacturation.

M. Stotzenbach demande si on a fait une comparaison des prix de l'eau avec les communes voisines.

Mme Martaud indique que le prix à Triel est plus élevé. Cela s'explique en grande partie par le fait que l'eau provient de l'Albien.

C'est un forage profond (550 m) donc la pompe qui est en place est une pompe spéciale. De plus la topographie fait que l'eau doit être envoyée sous pression dans les réseaux. Nous avons aussi un arrêté préfectoral à respecter qui impose que le forage doit servir de secours pour les communes voisines en cas de crise, comme une inondation type 1910. Il faut donc payer pour une pompe de secours. Les nouvelles dispositions vont nous coûter environ 60000 € et il faudra tester la pompe tous les ans donc on aura des charges de fonctionnement plus lourdes.

Qualité de l'eau

M. Acosta demande en quoi consiste le double contrôle.

Il s'agit d'un contrôle de la qualité par l'entreprise, d'une part, et la DDASS, d'autre part.

Mme Wenger-Artz et M. Alquier demande des précisions.

Les analyses sont faites réglementairement, 1 fois par trimestre, 1 fois par an et 1 fois par mois selon les éléments mesurés, et en plusieurs endroits des réseaux de la ville.

M. Spangenberg demande pourquoi l'eau est chaude.

Il s'agit du gradient géothermique, la température augmente dans le sol de 1°C tous les 33 mètres de profondeur.

Prix de l'eau

L'augmentation due au traitement par l'usine des Grésillons est très nette. Le prix nous a été imposé. Mme Wenger-Artz dit qu'il faut protester. M. Houllémare informe qu'il a protesté avec M. Dauvergne auprès du SIARH. M. Six signale que le prix correspond à une amélioration très importante de la qualité du traitement. M. Six et Mme Juban répondent qu'ils défendront la cause auprès du SIARH pour que le prix ne

s'envole pas. Mme Dené demande qu'il y ait une reversion si le SIAAP est bénéficiaire et un prix préférentiel pour le SIARH. *La moyenne des prix au niveau national se situe entre 2 et 4 euros.*

Vote : Contre : M. Di Sanzo, M. Acosta, M. Houlemare. Abstention : M. Spangenberg, Mme Wenger-Artz, M. Stotzenbach, M. Gianoli, M. Mancel, M. Pauvert, Mme Dené, M. Poirot
Avis défavorable

Avenant N° 4 au contrat de fourniture d'eau

Il s'agit d'un avenant justifié par l'obligation d'individualisation des compteurs d'eau, par le remplacement des branchements plomb, la modification de la procédure des dépôts de garantie et des frais d'accès au service et la suppression du tarif préférentiel pour la collectivité.

M. Gianoli demande quelle est la pression à respecter (p8, art 13). *La réponse lui sera communiquée. (note de Mme Martaud : Aucun maximum de pression n'est indiqué réglementairement.)*

M. Houlemare demande le chiffrage de la compensation de la suppression du tarif préférentiel ; en effet la hausse du tarif implique un coût de consommation régulier alors que le radio-relevé c'est une fois. Il demande aussi des précisions sur le dépôt de garantie.

M. De Raffin (Service Eau Générale des eaux) explique qu'il a fait un calcul économique jusqu'en 2014 (fin du contrat) pour équilibrer le coût de l'investissement et celui des consommations. Le dépôt de garantie est un dispositif réglementaire. Il est remboursé lors des résiliations automatiquement.

(Note de Mme Martaud : il doit être remboursé dans les 3 ans)
Le réseau de radio-relevé est un réseau de relais radio sur la commune, avec des répéteurs sur

lampadaire. Il peut transmettre plusieurs fois par jour.

M. Houlemare demande s'il y a obligation si un particulier demande le radio-relevé pour lui. Il y a un bordereau de prix joint. Le relevé à distance avec paramétrage permettrait d'assurer une alarme ?

Mme Martaud indique que le radio-relevé a été négocié en échange de la hausse du prix pour la commune parce que dans les équipements publics on a assez régulièrement des fuites, parfois peu visibles, et que les services ne sont informés que lors du relevé suivant. L'idée est donc de compenser une perte financière en fonctionnement par une "non-dépense" en fonctionnement. Parfois les fuites peuvent être très importantes comme sur les terrains de l'Hautil où une fuite dans l'arrosage a vidé le château d'eau.

M. Acosta demande le coût du radio-relevé. *M De Raffin indique que c'est environ 18 000 € par an.*
M. Houlemare demande le rayon d'action du système : 1 à 2 km selon les conditions locales, en modulation de fréquence.

Mme Wenger-Artz demande comment a été fait le recensement des branchements plomb et s'inquiète que, s'il y en a plus, ils soient facturés à la commune.

M. De Raffin indique qu'il y en a 200 sûrs et des ratios ont estimé à environ 600 branchements le total.

Mme Wenger-Artz demande que soit prévue la restitution si le nombre est inférieur. La discussion des participants conclut qu'il faudrait avoir plus de précision sur le nombre de branchements et ne pas facturer à la commune le surplus.

(Note de Mme Martaud : la commune dispose d'un listing de 489 adresses avec des branchements plomb, le ratio a été calculé à par-

tir de ce nombre.)

Vote : Contre : M. Gianoli, Mme Wenger-Artz, M. Alquier, M. Acosta, M. Di Sanzo, M. Pauvert, M. Stotzenbach, M. Houlemare, M. Spangenberg. Abstention : M. Poirot, M. Labarrère, Mme Vandroux, M. Rafton, Mme Juban, M. Six, M. Mancel, Mme Favero
Avis défavorable

Rapport sur l'assainissement

Lecture est faite du rapport d'activité du service assainissement pour l'exercice 2007.

M. Gianoli demande ce qu'on fait avec les non conformités.

Mme Juban indique qu'il sera demandé la mise en conformité. Un contrôle au moment des mutations va être mis en place après une période d'information aux propriétaires et aux notaires...

Un contrat va être monté avec l'agence de l'eau pour faire des contrôles et des mises en conformités groupées avec des aides aux particuliers.

Avis favorable, à l'unanimité

Notes:

1° sur 790.638m3 d'eau distribuées, 229.677m3 sont parties en fuite !

2° les 12% d'augmentation du prix de l'eau sont essentiellement dues à l'augmentation des redevances assainissement depuis la mise en service de l'usine du SIAPP : nos eaux usées vont aux Grésillons mais en continuant de passer par l'usine de Carrières-sous-Poissy qu'il faut rémunérer !

3° la SFDE ne fait pas de prévention sur les compteurs, il est conseillé de le vérifier soi-même tous les mois, les fuites après compteur (y compris son joint) sont à votre charge.

VdS

Notre repas des régions

Le 31 Mai 2008 s'est déroulé le "Repas de nos Régions" où chacun était invité à apporter une spécialité culinaire à faire découvrir aux autres.

Bien que la météo ne nous ait pas été favorable, cette soirée a été pleinement réussie avec une soixantaine de participants et nous avons pu partager une grande diversité de plats dans une ambiance très conviviale.

Nous avons même poussé les tables pour danser un peu et quelques chansons ont été interprétées avec talent par des enfants.

Nous renouvelerons sans doute cette opération qui permet à tous ceux qui le souhaitent de se retrouver un moment pour discuter de choses et d'autres (pas uniquement de l'Hautil, rassurez-vous!) ou de rencontrer de nouvelles personnes.

Après tout ce n'est pas plus mal qu'une mauvaise série à la télévision.....N'est-ce pas ?

Anne



BVH sait allumer le feu !

Qu'est-ce qu'un feu de la Saint-Jean réussi ? Après bien des années de participation active à ce moment de réjouissance populaire je crois avoir trouvé la réponse : nous. Qui ça " nous " ? Eh bien les habitants, jeunes et vieux, d'en haut, d'en bas et même d'ailleurs.

Après bien des péripéties, les confrontations verbales de ces derniers mois se sont tues (ou presque) et, le 28 juin dernier, il s'est passé un trop court moment ou plutôt une longue soirée d'union autour de l'embrasement énorme du Parc aux étoiles. Le feu purificateur des anciens sacrifices aurait-il agit sur les esprits ? Devant ces flammes, comme

devant le feu d'artifice traditionnel ou l'orage, surgit au fond de chacun de nous une crainte instinctive assortie d'un sentiment d'admiration qui remonte à la nuit des temps. C'est notre horloge biologique qui est là, qui nous rappelle d'où nous sommes issus, que le feu par sa nature même recèle un danger pour notre petite carcasse fragile. Feu = danger mais aussi fête et heureusement à l'Hautil le feu est synonyme de réjouissances, de convivialité et de musique. Des qualités que l'on doit à l'organisation conjointe de l'évènement par les bûcherons d'un jour qui coupèrent le bois et montèrent le bûcher et puis les équipes municipales des services techniques et de l'animation dont

la collaboration fut tout à fait professionnelle.

Cerise sur le gâteau, la musique cette année était " vivante ". En effet deux orchestres de qualité ont permis de renouveler le " son " et mis une ambiance qu'on n'est pas prêts d'oublier. Ah j'oubliais les membres du complexe, " frites, saucisses, boissons... " qui se sont encore montrés à la hauteur de leur tâche sont fatigués mais contents. Tout le monde le sait, Bien Vivre à l'Hautil est depuis des années habitué à allumer le feu (du barbecue).

C. B.



Grand succès pour ces feux de la Saint-Jean 2008 avec la participation des groupes YZEM, sextet de jazz et SWAMPINI, blues.

Randonnée du 30 Mars



Un temps mitigé a accueilli 35 courageux à la gare de Triel le 30 mars dernier pour découvrir « le sentier Triellois », une randonnée de 9km. Ce sentier établi par Gérard Michel, président de l'association Triel Rando Nature, parcourt les quartiers des berges de la Seine à Cheverchemont, et de la limite de Vaux sur Seine à Pissefontaine. Gérard nous a fourni un document qui présente le trajet illustré par des photos et cartes postales et un descriptif du contexte historique.

min boisé qui passe en haut des habitations sous quelques rayons de soleil éphémères ! Puis nous sommes repassés par la rue de l'Hautil pour prendre ensuite la rue du Général Leclerc en direction de Pissefontaine dont la seule évocation nous semble expliquer les caprices du ciel.



Nous avons quelque peu raccourci notre trajet pour trouver refuge sous le pont de Triel où nous nous sommes réchauffés l'esprit et le corps avec un verre de vin et du saucisson.

Nous sommes partis sous un ciel gris accompagnés de quelques gouttes en direction de l'église Saint Martin puis vers les quais de la Seine. Le chemin inondé en direction de Vaux nous a contraint de faire demi-tour. Nous avons traversé la rue Paul Doumer et la ligne SNCF pour retourner vers le centre ville par un agréable che-

Pour plus d'information sur ce sentier Triellois, rendez vous à la mairie où vous trouverez un dépliant descriptif sur le présentoir.

David



La fête de l'école

Le 13 juin a eu lieu la fête de l'école de l'Hautil.

La course du sac .. juste avant la chute.



La chapelle Ste Jeanne d'Arc restaurée et réhabilitée



Une visite des derniers travaux de rénovation de la chapelle Sainte Jeanne D'arc a été organisée, samedi 30 août, par Michael Close, vice-président de l'Association Bien Vivre à l'Hautil, en présence de Pierre Urban entrepreneur chargé d'effectuer les travaux. Les ouvriers, tous polonais, ont réalisé un magnifique travail après l'isolation et le remplacement du plafond les murs ont été repeints avec de la chaux aux couleurs chaudes, l'autel, les fonds baptismaux, tout a été recréé pour accueillir les Fidèles de la paroisse pour la première messe qui sera célébrée dimanche prochain.

Ce patrimoine a été financé et construit par des Français, les époux Cahen avec ce voeu exprimé : « Nous construisons une chapelle sur cette crête de l'Hautil, en action de grâces ». Malheureusement le drame des années sombres 1939-1945 viendra frapper Adrian Isaac Cahen, le 23 avril 1944, assassiné dans son jardin. Le 21 mai 1950 ce sera la pose de la première pierre, avec une bénédiction par le vicaire Général Baudet. Aujourd'hui, avec un curé d'origine Italienne, un coordinateur de projet britannique travaillant avec



des bénévoles français et un entrepreneur polonais, on peut dire qu'il s'agit d'une « Opération européenne ».

« J'ai travaillé étroitement avec les représentants de

la paroisse Saint-Martin de Triel-sur-Seine dans le but de trouver une solution permettant la restauration et l'ouverture au public de cette chapelle ayant une histoire unique », a déclaré Michael Close.

Tout a débuté il y a environ deux ans : le Père Silvano Bellomo venait d'être nommé à Triel il eut la bonne idée de proposer à la communauté polonaise de Triel et de ses environs, l'utilisation de la Chapelle. Ensuite tout est allé très vite : Un des Polonais, un l'Hautillois, Pierre Urban a pris en charge les travaux avec ses compatriotes et « Bien Vivre à l'Hautil » a fait appel pour obtenir des dons pour l'achat du matériel électrique et des appareils de chauffage. Le projet rentrant parfaitement dans le cadre des Statuts de BVH, l' Association a pu obtenir de la Direction des Services Fiscaux des Yvelines, le

Comme annoncé en 2005 et 2008 dans nos articles sur l'histoire de la Chapelle Ste Jeanne d'Arc, nous avons cherché à monter un projet de restauration.

C'est chose faite: Bien Vivre à l'Hautil, via son Vice-président Mike CLOSE, a joué le rôle de coordinateur du projet pour s'assurer que le patrimoine de l'Hautil serait sauvegardé.

Un fond de 4.100 Euro a été constitué venant de cinq donateurs privés: Roger VILLEFEU – Président de Siremballage à Boisemont, Jean-Pierre PESNIN – Architecte retraité à Triel, Mike Close – Ingénieur retraité à Triel, Jean-Claude PINCHON – Ingénieur retraité à Magny-en-Vexin, Vincent DI SANZO – Responsable Informatique à Triel

Cette action de coordination de la collecte de fonds a permis à l' Association, en accord avec la Direction des Services Financiers des Yvelines, d'émettre un reçu fiscal à chaque donateur.

La totalité de cette somme a été utilisée pour l'achat des équipements électriques (éclairage et chauffage).

La communauté Polonaise, au travers de l'entreprise AZ-RENO, a financé l'ensemble des travaux de restauration structurelle et de décoration, à l'exception des réparations de la cloche prises en charge par l'Union Paroissiale.

BVH n'a pas participé financièrement au projet.

AZ-RENO terminera les travaux à l'extérieur dans les semaines à venir.

MC

droit d'émettre aux donateurs un reçu fiscal. Aujourd'hui, les travaux s'achèvent et, grâce principalement à deux donateurs, Roger Villefeu de la société Siremballage de Boisemont et Jean-Pierre Pesnin, Architecte retraité de Triel, BVH a pu fournir les équipements électriques comme prévu. » De plus, deux artistes de Triel, Mme Vivarez et Mme Thomas ont restauré des statues et icônes et un électricien de l'Hautil, Christian Cuers, a restauré les lustres.

La première messe depuis plus de 15 ans, qui est également la dernière de la Paroisse de Triel, a eu lieu le dimanche 7 septembre à 9 h 30. A l'issue de la messe les clefs de la Chapelle ont été remises à Mgr Stanilas Jez, Recteur de la Mission Catholique Polonaise de France.

Extrait du Courrier des Yvelines



De nombreux travaux extérieurs restent à faire : réparations de la structure du campanile, installation d'un paratonnerre sur le campanile, mise en place de la cloche « Henriette-Françoise » nommée ainsi à la mémoire des Frères Leiris, Henri et François, tombés sur le champ d'honneur les 20 et 27 Novembre 1944, installation d'une protection en zinc en haut des pignons, peinture des appuis de fenêtres et du campanile, modification de l'accès actuel pour le rendre accessible uniquement aux piétons et création d'un accès véhicules rue de la Chapelle.

MC

Le CIRENA entre à la CCE de Roissy

Le préfet de la région Ile-de-France a présidé le 11 juillet à l'installation de la nouvelle commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Constituée de représentants des professions aéronautiques, des collectivités locales et des associations de riverains, de protection de l'environnement et du cadre de vie concernées par l'infrastructure aéroportuaire, la CCE est consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. De sa propre initiative, la CCE peut également émettre des recommandations sur ces questions. Le CIRENA dispose d'un titulaire dans cette CCE en la personne de Philippe Houbart. Dorénavant, à Conflans ou à Triel nous sommes considérés comme des riverains de Roissy .. pas très rassurant tout cela ! Ci-dessous le

courrier que nous venons d'adresser au préfet de région.

"Monsieur le Préfet,

Nous vous remercions pour cette première invitation du CIRENA à une réunion de la CCE de Roissy-CDG, le 11 juillet 2008.

Comme vous l'avez souhaité en cours de séance, vous trouverez ci-dessous par écrit, les questions que nous vous avons posées à cette occasion.

Question 1 : Dans votre arrêté de renouvellement de la CCE de Roissy, vous faites la distinction entre les associations de riverains et les associations de défense de l'environnement (terme beaucoup plus général).

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, Monsieur le Préfet, le CIRENA se retrouve classé dans ce second groupe ? En effet, notre association n'a qu'un objectif depuis

4 ans : la défense des centaines de milliers de franciliens du nord-ouest de l'Ile-de-France contre des nuisances aériennes non annoncées aux populations et qui sont devenues totalement insupportables, avec par vent d'est des centaines de survols quotidiens à moins de 1000 mètres d'altitude au-dessus de nos villes situées à plus de 30 km de Roissy et hors PEB. Le terme d'associations des survolés nous semblerait mieux convenir.

Question 2 : Dans le point sur le trafic présenté par Monsieur René Brun, Directeur de l'aérodrome de Roissy-CDG, le chiffre de 552.721 mouvements en 2007, nous fait frémir, et celui de 680.000 du nouveau PEB, encore plus. Actuellement, en phase d'atterrissage par vent d'est, dès 5h du matin, c'est pratiquement un avion toutes les unes ou deux minutes à moins de 1000 mètres d'altitude qui rase le toit de nos habitations situées à plus de 30 km des pistes de Roissy. Alors que c'est déjà totalement insupportable, vouloir passer à

une fréquence plus élevée, nous semble impensable.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, d'intervenir pour la sauvegarde de la santé, du cadre de vie et du patrimoine des très nombreuses populations du nord-ouest francilien concernées.

Question 3 : Pourquoi l'emport moyen à 119 reste-t-il toujours aussi faible à Roissy alors qu'il est de 135 à Londres et 220 à Tokyo ? Pouvez-vous intervenir, Monsieur le Préfet, pour faire accélérer l'augmentation de cet emport ?

Question 4 : Comment se fait-il que la recette TNSA d'Orly a presque doublé en un an, passant de 11,8 M€ à 20 M€ alors que celle de Roissy régresse de 30,2 M€ à 30 M€ ?

La recette TNSA d'Orly représenterait désormais les 2/3 de celle de Roissy, alors que le trafic de Roissy est 2,5 fois celui d'Orly et en croissance constante, contrairement à celui d'Orly qui stagne. Cette régression pour Roissy ne nous semble pas à la hauteur du besoin d'insonorisation des riverains de Roissy qui est énorme, dépassant largement le PGS qui à ce jour n'a que 20 à 25% des logements insonorisés.

Question 5 : Concernant l'IGMP, toutes ces définitions d'indice et de niveaux d'indice, à quoi cela sert-il si aucune amélioration n'est apportée aux franciliens en cas d'anomalie ?

Dans nos villes survolées par vent d'est par des centaines d'avions à moins de 1000 mètres, de 5h du matin à minuit, faisant un bruit insupportable, l'ACOUPIHEN lors d'une campagne de mesures commandée par l'ACRENA, a relevé un indice Iden de 54 alors que celui-ci devrait être inférieur à 50 (indice Iden de la limite extérieure de la zone D fixé par l'arrêté préfectoral du PEB). L'indice 54 est très proche du 56 de la zone C alors que nous sommes au-delà de la zone D. Pouvez-vous intervenir, Monsieur le Préfet, pour que des mesures de réduction du bruit dans des zones au-delà de la zone D, soient prises afin de respecter votre arrêté PEB.

Question 6 : Pourquoi la DGAC dans le document sur le Grenelle parle d'une

réduction de 50% du bruit par un relèvement de 300 mètres de l'altitude des avions en atterrissage, alors qu'en fin de compte le gain réel, au dire de l'ACNUSA, n'est que de 1,5 décibels ? Cela semble bien faible par rapport aux survols réguliers que nous subissons à plus de 60 voire 65 décibels. Malgré tout, cette mesure va dans le bon sens mais pourquoi faut-il l'attendre jusqu'en 2011 ? Pourquoi Roissy où la nuisance est la plus forte n'est-il pas prioritaire ? Pourquoi faut-il attendre encore 3 ans ce que l'ACNUSA demande depuis 8 ans (voir sa recommandation de l'année 2000) pour un relèvement non pas de 300 mètres mais du double voire du triple à Sannois ?

Question 7 : En fin de document sur le Grenelle, dans l'impact économique du transport aérien, il est très étonnant de constater qu'on ne parle que du positif de l'activité de Roissy (CA et emplois) jamais du négatif essentiellement supporté par les riverains et survolés : dégradation de la santé et décote immobilière. Les montants de ces coûts externes sont énormes. Le CIRENA envisage la réalisation d'une étude par un organisme indépendant pour mieux les chiffrer.

Question diverse non évoquée en séance faute de temps : Pourquoi par vent d'ouest subissons-nous de plus en plus de survols au décollage très bruyants notamment autour de minuit (lors du premier sommeil) et tôt le matin (avant le réveil) alors que d'après les trajectoires de la DGAC cela ne devrait pas arriver ?

Réponse à l'intervention du représentant des contrôleurs : Nous comprenons fort bien les remarques en fin de séance du représentant des contrôleurs aériens sur la complexité de l'organisation du trafic d'un aéroport aussi important que Roissy, et de tous les problèmes de sécurité que cela pose.

Nous sommes bien d'accord et c'est pour cela entre autre que le CIRENA tire la sonnette d'alarme en demandant la limitation du nombre de mouvements de cet aéroport à 500.000, avant l'arrivée d'une catastrophe forcément gigantesque dans une zone très urbanisée comme l'Île-de-France. Plus le nombre de mouvements

augmente, plus le risque augmente.

Cette limitation à 500.000 nous paraît tout à fait réaliste après le transfert du fret, des low-cost et des vols de nuit (23h à 7h) à Vatry (comme cela se pratique aux États-Unis dans les aéroports annexes des grandes villes) avec en plus une liaison express TGV Vatry/ Roissy/ Paris/ Province.

Les contrôleurs demandent que les riverains et survolés les comprennent mais il faut aussi que les contrôleurs pensent aux riverains et survolés quand ils leur envoient des centaines d'avions dès 5h du matin à moins de 1000 mètres. Ceci d'autant plus que contrairement à une autoroute, les populations que nous défendons dans le nord-ouest francilien n'ont jamais été consultées de l'arrivée de cette nuisance en 1996 (avec MOSUD) et en 2002 (avec la réorganisation), il n'y a jamais eu d'enquête publique. Toutes ces centaines de milliers de franciliens se retrouvent ainsi piégées avec une dégradation profonde de leur santé, de leur qualité de vie et une décote immobilière de 20% (70.000 € pour un pavillon à 350.000 €).

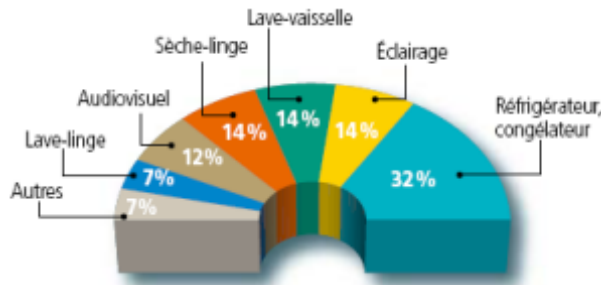
En mettant en place cette solution Vatry, vous pourrez ainsi, Monsieur le Préfet, mieux gérer et sécuriser durablement ces 500.000 mouvements entre 7h et 23h au-dessus de l'Île-de-France, avec des techniques d'approche plus appropriées à une zone très fortement urbanisée.

Techniques dont on parle depuis des années et restées sans effet : descente continue ou lisse, décollage vent arrière de moindre nuisance comme aux USA, relèvement de l'altitude d'interception de l'axe ILS (et pas seulement de 300 mètres en 2011), relèvement de l'altitude de transition, etc...

Nous vous remercions, Monsieur le Préfet, de votre intervention pour que toutes ces questions soient prises en compte et pour que des mesures très concrètes et efficaces soient enfin rapidement réalisées."

Equipements électriques : branchez-vous malin

Les services rendus par tous ces équipements varient beaucoup selon le modèle que l'on achète et l'usage que l'on en fait. Leur efficacité énergétique aussi ! Et compte tenu de leur durée de vie, les conséquences de nos choix se font sentir pendant un certain temps.



Répartition des consommations d'électricité spécifique par usage

En savoir plus sur la façon de les choisir, de s'en servir permet d'en obtenir les meilleurs résultats, de réaliser des économies d'argent et d'énergie et de mieux respecter l'environnement.

A l'achat, bien définir ce dont on a besoin

C'est une étape importante avant d'acheter :

- quelle est la place disponible ? Elle conditionnera la taille de l'équipement.
- l'appareil doit-il être encastrable ou non ?
- et surtout, quelle est la capacité nécessaire ? Un gros équipement consommera davantage, il faut donc trouver le bon compromis entre sa taille et les besoins de la famille.

Quelle taille pour le réfrigérateur ?

Le volume nécessaire dépend de la composition de la famille. À titre indicatif :

- Célibataire 100 à 150 l
- 2 ou 3 personnes 150 à 250 l
- 3 ou 4 personnes 250 à 350 l
- Plus de 4 personnes 350 à 500 l

Et attention aux réfrigérateurs américains : ils distribuent des glaçons, mais consomment trois fois plus qu'un appareil classique !

Un combiné (réfrigérateur et congélateur dans le même équipement) rentabilise mieux l'énergie s'il est équipé de deux compresseurs.

Fédératrice, l'étiquette énergie

L'étiquette énergie renseigne sur les consommations des différents modèles : elle est devenue un outil indispensable pour bien choisir un équipement électroménager. Elle est obligatoire pour les réfrigérateurs, congélateurs, combinés, lave-linge, sèche-linge, lave-linge séchant et lave-vaisselle mais aussi pour les lampes, les fours électriques et les climatiseurs.

Énergie		Type d'équipement
Fabricant Modèle		Marque modèle
Économe		
A		A
B		
C		
D		
E		
F		
G		
Peu économe		
Consommation d'énergie kW/an ou kWh/cycle		xxx
La consommation réelle dépend des conditions d'utilisation et de la localisation de l'appareil		
Données personnalisées par type d'équipement		
Bruit [dB(A) par picowatt]		xx
Une fiche d'information détaillée figure dans la brochure		

La lettre (de A à G) indique le niveau de consommation d'énergie de l'équipement. Le niveau A (flèche verte) indique qu'il est sobre. Le niveau G (flèche rouge) indique qu'il est gourmand.

La case du dessus indique la consommation d'électricité, obtenue dans des conditions d'essai normalisées.

La case du bas indique le niveau de bruit. Plus le chiffre est élevé, plus l'appareil est bruyant. Cette mention est facultative.

Les équipements de classe A sont plus chers à l'achat que les autres. Leur surcoût est amorti par les économies qu'ils permettent de réaliser (pour le lavage du linge, on peut passer de 535 kWh à 243 kWh. Pour les appareils de froid, de 636 kWh à 274 kWh).

Il existe maintenant des appareils classés A+ (lave-linge, réfrigérateurs et congélateurs) et même A++ (réfrigérateurs et congélateurs), dont les performances sont encore meilleures.

Les données spécifiques fournies par l'étiquette énergie sont :

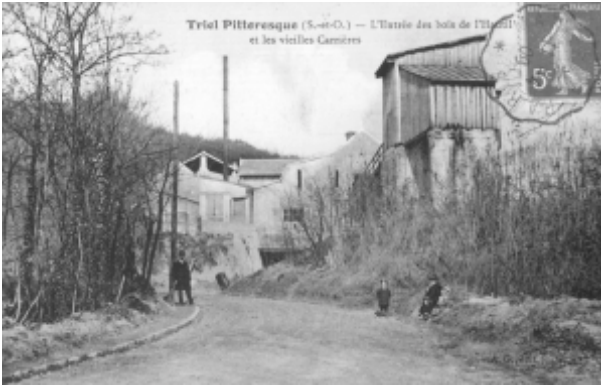
- pour les lave-linge, l'efficacité de lavage et d'essorage, selon le même code que l'efficacité énergétique (de A à G) ; la vitesse d'essorage maximale ; la capacité de la cuve (en kg) ; la consommation d'eau pour un cycle coton 60 °C.
- pour les sèche-linge, la capacité de la cuve (en kg) ; la technique d'évacuation de la vapeur.
- pour les lave-vaisselle, l'efficacité de lavage et de séchage ; la capacité en couverts.
- pour les réfrigérateurs, les congélateurs et les combinés, la capacité du (ou des) compartiment(s).

Nous verrons dans un prochain article quelques bonnes pratiques permettant de tirer le meilleur service de ces appareils.

VdS

source: Ademe

Les carrières de gypse de l'Hautil



Les travaux de consolidation de RD2 au lieu-dit le Bois Roger sur l'Hautil nous rappellent que jadis l'aspect champêtre des lieux cohabitait depuis deux siècles avec une industrie minière fort active : les carrières de gypse. Le livre de François Denais "L'Hautil, histoire d'un paysage " nous en résume l'histoire.

"La mention du plâtre comme élément essentiel d'une bonne économie indique l'importance prise à cette époque [XVIIIème siècle et après] par les carrières de gypse qui en fournissent la matière première. La pierre a retrouvé la place qu'elle avait dans l'antiquité et au temps de l'occupation romaine. Le plâtre en est le complément pour la construction et la finition des bâtiments.

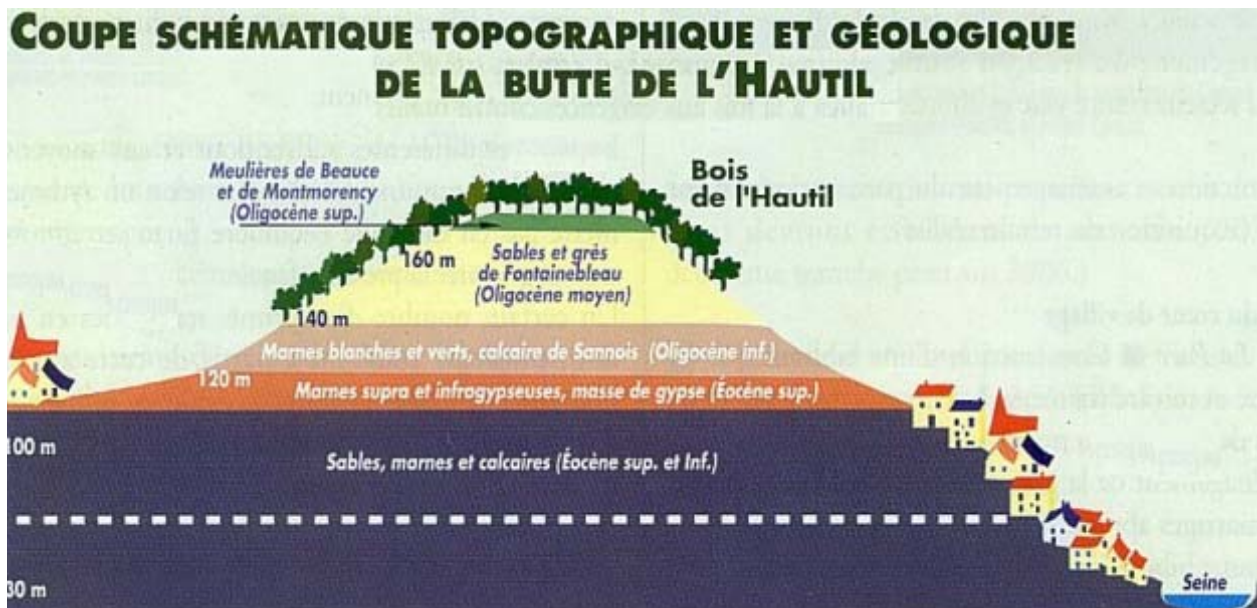
Les buttes de la région parisienne en

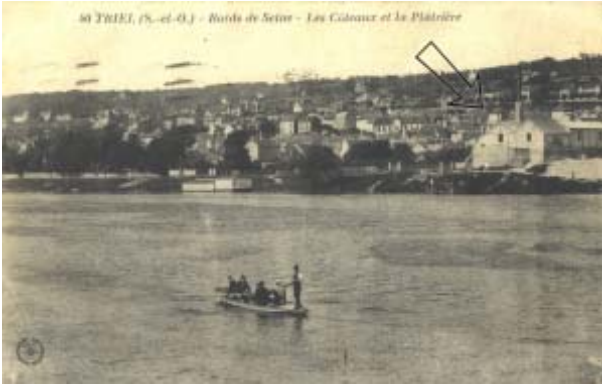
sont les grandes pourvoyeuses. Que ce soit celles de Montmartre, de l'Hautil, de Montmorency ou de Clamart, toutes comportent, au-dessous des sables dits de Fontainebleau et des marnes, une couche de gypse bien homogène où, pendant des siècles, il sera possible de puiser la matière première pour la fabrication du plâtre selon des méthodes plus ou moins élaborées mais nécessitant des moyens de plus en plus importants.

La butte de l'Hautil remplit les conditions idéales d'exploitation autant pour l'extraction que pour le transport de ce matériau pondéreux vers les lieux d'utilisation tout proches. La couche de gypse, d'une épaisseur de 7 à 8 m, s'étend sous tout le massif d'où elle affleure à mi-hauteur. Une légère déclivité dans le sens nord-sud y facilite le transport du gypse à l'intérieur des galeries en direction du versant de l'Hautil surplombant la Seine, à proximité immédiate des quais d'embarquement. Le gypse y est chargé sur des barges, moyen de

transport par voie d'eau le plus économique.

De nombreuses carrières sont exploitées, depuis le Moyen Age, à Chanteloup, Triel, Vaux et Evécquemont mais c'est au XVIIIème siècle que l'exploitation du gypse dépasse le cadre artisanal pour prendre un caractère industriel. Hocquart, seigneur de Vaux, après achat du fief en 1764, plus homme d'affaires que courtisan, reprend à son compte les principales carrières dont son prédécesseur avait confié à bail la gestion à une compagnie parisienne, après l'avoir indemnisée. Il en entreprend le regroupement et la rationalisation. Le port à plâtre - Port Maron - en amont de Vaux, est agrandi en 1788 par un échange de terrains avec la commune. La commercialisation est étendue à l'Angleterre et aux pays du Nord vers lesquels le plâtre est exporté après son transbordement, à Rouen, sur des navires de haute mer. Simultanément, un port à pierres est aménagé en aval de Vaux, au lieu-dit La Rive, pour y charger sur des barges à destination de Paris des pierres extraites de Saillancourt, sur le versant nord de l'Hautil, pour la construction du pont Louis XVI (le futur pont de la Concorde). Avec, au milieu, le port à vin, cette activité por-





tuaire faisait de Vaux, avant la Révolution, une des localités des bords de Seine les plus animées entre Paris et Rouen.

...Mais les dommages les plus visibles causés à l'environnement par les carrières souterraines de gypse, le sont par effondrement. D'aucuns ont pu comparer à celui de Verdun après la bataille le paysage des bois de l'Hautil tant ceux-ci sont parsemés de cratères de toutes dimensions. D'avion, on peut suivre la progression des galeries à partir de la Seine, d'abord sous la colline verrouillant à l'est la ravine du Temple, ensuite sous le vallon oriental des Vaux, pour s'enfoncer enfin sous le plateau en direction de la mare de l'Hautil, entre Eancourt et Boisemont.

Des effondrements de carrières qui peuvent être meurtriers, comme ce fut le cas ... en 1991, près de Chanteloup-les-Vignes, sous les yeux de témoins impuissants, un terrain s'effondre, engloutissant une caravane et un jeune homme qui essayait de la retenir. Son corps ne

sera jamais retrouvé.

Comment prévenir de telles catastrophes survenant longtemps après la fermeture des carrières? La question sera d'autant plus pressante pour l'Hautil étant donné les chiffres de pro-

duction atteints dans les années 1960-1970 : un million de tonnes par an, plus de 50 tonnes par jour ouvrable, un des plus forts rendements d'Europe. Un tel évidement de sol ne pouvait pas ne pas entraîner un jour les conséquences dont on connaît désormais le mécanisme. Au fil des ans, la mince couche de gypse servant de plafond aux galeries se dégrade sous l'effet de l'humidité et finit par céder. La couche de marnes imperméable qui la recouvrait s'effondre à son tour, provoquant un trou par lequel s'écoulent, comme dans un sablier, les sables de la couche supérieure. Malgré son épaisseur, de 20 à 80 m selon l'altitude de la surface, celle-ci se répand dans les galeries, d'autant plus vite lorsque des nappes aquifères s'étaient formées au-dessus de la couche de marnes. Le vide ainsi créé se répercute jusqu'à la surface du sol qui finit par s'affaisser brusquement sous forme de "fontis" ou d'effondrements massifs.

La méthode retenue par la Société

anonyme de matériel de construction, du groupe Poliet, le dernier exploitant, fut celle dite par "foudroyage". Au lieu d'attendre que les galeries s'affaissent inopinément, leur effondrement est maîtrisé dans le temps et dans l'espace.

Pour bien comprendre cette méthode, il faut se représenter l'aspect des carrières, qui forment un véritable labyrinthe souterrain. Les galeries, larges de sept mètres environ, se croisent perpendiculairement, séparées entre elles par des piliers de même largeur. Le plan de l'ensemble rappelle un damier, avec cependant la particularité que les cases blanches des galeries sont en ligne continue, alors que les cases noires de piliers sont au contraire en lignes discontinues. Le foudroyage consiste à faire sauter simultanément une ligne de piliers et successivement les autres lignes parallèles de piliers sur une surface déterminée. L'éboulement se répercute à la surface du sol qui s'affaisse de trois à quatre mètres. Plus de cent hectares de bois ont ainsi vu leur altitude diminuer de cette hauteur. L'opération, parfaitement contrôlée, est spectaculaire. Suivant l'onde de choc les arbres ou les poteaux télégraphiques se penchent avant de reprendre leur position verticale, en contrebas. Mais cette opération n'a pu s'effectuer qu'au-dessous des bois et non d'espaces déjà construits ; pour ces derniers, qui ne cessent de s'étendre, le problème reste entier. "

Triel mémoire et histoire

Depuis sa création BVH s'est intéressée à l'histoire locale (petite et grande) et plus particulièrement à celle de l'Hautil. Dans la commune l'histoire locale a toujours été un sujet d'intérêt mais il n'existait pas d'association ou de club centré sur cette activité qui restait entre les mains d'individualités de référence. Désormais Triel-sur-Seine a son association historique. En effet " Triel mémoire et histoire " vient d'être créée et rattachée à la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques des Yvelines. Les membres fondateurs se sont donnés comme mission non seule-

ment de rapprocher les personnes intéressées par l'histoire locale, mais d'en faire connaître certains aspects aux habitants ainsi qu'aux enseignants et aux élèves des différents établissements. Vaste programme orienté à la fois vers le passé et vers l'avenir. En effet la " mémoire collective " c'est l'affaire de tous. Elle mérite d'être sauvegardée, conservée et diffusée. Sa pérennité n'est pas assurée. Bien sûr il y a les archives officielles (plus ou moins accessibles), complétées par la diffusion de livres, brochures et autres articles ou conférences, mais ce n'est pas

suffisant.

Afin d'inventorier les " sources ", la recueillir, la conserver et la diffuser il faut du temps, de la rigueur, une bonne dose de passion et ... d'inconscience. Il semble que ce soit tout cela que la vingtaine de " bonnes volontés " réunies déjà plusieurs fois ont décidé de regrouper autour de plusieurs thèmes qu'il est un peu tôt de dévoiler. Des groupes se sont formés suivant l'intérêt ou les recherches de chacun, espérons que leurs travaux aboutiront et qui sait, peut-être découvriront-ils des faits oubliés ou des anecdotes inédites. CB

Chouette nature

Dimanche soir, en fermant les volets, je fus surpris par un hululement qui surgit de la forêt. Le cri pour le moins lugubre d'une chouette me rappelait nos peurs d'enfants à la campagne où ces bruits paraissaient bien plus inquiétants à la faveur d'une nuit parfaitement noire. N'était-ce pas un mauvais présage ?

Mais ce soir ce hululement qui résonne comme une beauté étrange rappelle le simple bonheur d'habiter en lisière de forêt et réveille l'appel de la nature qui sommeille en nous.

La forêt de l'Hautil est fréquentée principalement par la chouette hulotte et la chouette chevêche et dans une moindre mesure par la chouette effraie. On y observe beaucoup plus rarement le hibou moyen-duc.

Portrait

La hulotte est un rapace nocturne qui mesure une quarantaine de centimètres. Elle est tachetée avec des couleurs pouvant varier du gris au brun roux. Sa tête est grosse avec des yeux foncés. Son cou étant très souple, elle peut complètement tourner la tête vers l'arrière, sans bouger le corps sur 270°. Grâce à ses serres puissantes et acérées, la chouette saisit ses proies en plein vol. Son plumage lui permet de passer incognito dans les branchages et de guetter ses proies en toute tranquillité. Quand elle a jeté son dévolu sur un rongeur bien dodu, elle déploie ses grandes ailes de presque un mètre d'envergure et fond dessus ! La nuit, grâce à son ouïe très développée, la chouette hulotte perçoit le moindre bruissement aux alentours.

Mœurs

Elle vit en couple, le plus souvent en forêt, mais également dans les jardins des villes. C'est un prédateur nocturne qui chasse à l'affût.

La hulotte chasse seulement la nuit, peu après le coucher du soleil jus-

qu'avant son lever, sauf en période d'élevage des jeunes où elle commence plus tôt.

Elle n'est pas difficile et mange petits rongeurs (campagnols), chauves-souris, poissons, grenouilles, serpents, oiseaux (moinaux, étourneaux et pigeons principalement) et gros insectes. Mais, avant tout, la hulotte est une extraordinaire destructrice de rongeurs, et son rôle essentiel dans l'équilibre naturel n'est plus à démontrer.



La chouette hulotte chasse principalement dans des espaces dégagés au sein de son domaine : clairières, coupes forestières, bordures de chemins... Elle est une adepte de la chasse à l'affût depuis un perchoir (piquet de clôture, basse branche, voire au sol). Elle peut aussi chasser via un vol de prospection, lent et à quelques mètres de haut seulement, en lisière de forêt. De même, elle vole souvent sur place face à un taillis dont elle bat les abords pour réveiller les oiseaux endormis et les capturer à leur envol.

Bien qu'elle est une bonne vue, ses proies sont d'abord localisées à l'ouïe. Les bruits de sa proie entendus, elle tourne très lentement la tête

afin de mieux la localiser, puis se précipite sur elle.

Les petits mammifères sont directement avalés, entier et par la tête. Les proies plus grosses sont transportées sur un perchoir pour être dépecées. Les oiseaux quant à eux sont préalablement plumés. Comme de nombreux rapaces, la chouette hulotte recrache par le bec des pelotes de rejection, boulettes de poils et d'os.

Outre une bonne vision et une bonne ouïe, la chouette hulotte possède une bonne mémoire (meilleure qu'un chat ou un chien).

Habitat

Ses lieux de prédilection sont les régions forestières et agricoles, les parcs plantés de vieux arbres, les grands jardins, les cimetières boisés, et parfois même en ville, les avenues.

Elle n'est pas très exigeante pour le lieu de nidification et a une nourriture variée : c'est pourquoi on la rencontre dans autant d'endroits différents. Elle reste fidèle au même nid, qui peut être un arbre creux, un trou de vieux mur ou de rocher, ou bien un nichoir. Elle ne construit jamais son propre nid.

Dans la journée, elle somnole, les yeux clos et la face contractée, dans un abri plus ou moins sombre (contre un tronc, dans une enfourchure à l'abri des feuilles, un conifère ou du lierre, une cavité d'un arbre, d'un mur ou d'un rocher, mais aussi sous des racines, sous un toit, dans un grenier, une grange ou une cheminée). Cependant, elle marque une préférence pour les grands arbres feuillus et en particulier pour les vieux chênes plus ou moins garnis de lierre.

Reproduction

Les Chouettes hulottes sont monogames et elles sont généralement fidèles à leur conjoint toute leur vie. Les individus du couple se rencontrent fréquemment à partir de novembre-

décembre et les premiers accouplements de Chouette hulotte débutent en janvier. Les deux individus vivent toute l'année au même endroit (même arbre, même grenier...). Le site de reproduction est défini par la femelle parmi les différentes propositions suggérées par le mâle dès le territoire du couple délimité (à l'automne).

La femelle pond de 2 à 4 oeufs blancs et ronds déposés à même le fond de la cavité en mars ou avril, parfois dès février. La femelle, ravitaillée par le mâle couve de 28 à 30 jours. Les poussins sont élevés au nid par la femelle, tandis que le mâle chasse seul au début, pour toute la famille. Les jeunes quittent le nid au bout de 5 à 6 semaines.

Chant

Le mâle hulule pour marquer son territoire et pour courtiser la femelle. Le mâle pousse un hou- ou sonore suivi 1 à 4 secondes plus tard par un ouu . La femelle lui répond par un ki - ouik plus aigu. Souvent les deux Hulottes entament un duo nocturne de façon à garder le contact !

Les adultes chantent toute l'année mais on les entend plus particulièrement au printemps et à l'automne. Les chouettes hulottes chantent

davantage lorsque la nuit est dégagée et les nuits de pleine lune.

Pour en savoir plus ...

- Les rapaces nocturnes, H. Baudvin, J.C. Genot, Y. Muller, Editions Sang de la terre,
- fiche pratique "Nichoirs pour les rapaces nocturnes", LPO,
- Les chouettes et les hiboux, H. Baudvin, Atlas visuels Payot Lausanne,
- Guide des rapaces nocturnes, T. Mebs, Editions Delachaux et Niestlé.

VdS

Nuit de la chouette

L'association Ville Campagne Cergy Vexin domiciliée à la ferme d'Ecancourt organise en partenariat avec Natures et Découvertes une Nuit de la chouette au printemps. Il est alors possible de découvrir les rapaces nocturnes de la forêt de l'Hautil comme la chouette hulotte et la chouette chevêche, au cours d'une balade crépusculaire. Un diaporama complète la sortie pour mieux connaître les différentes espèces et leur mode de vie.

Renseignements :
<http://www.ferme.ecancourt.fr/>

Une espèce protégée

La Chouette hulotte fait partie des espèces intégralement protégées au niveau national. Après avoir été considérées durant des siècles comme des oiseaux de mauvaise augure et systématiquement détruites, elles sont aujourd'hui confrontées à de multiples dangers liés aux activités humaines : électrocution, empoisonnement, disparition de leur biotopes, accidents de la route...

Il est important de ne pas abattre les vieux arbres avec des cavités si ils ne menacent pas de tomber car ce sont les habitats favoris des Chouettes hulottes. Un milieu varié (prairies, bosquets, haies, forêts) lui est favorable. Quelques buissons et tas de bois peuvent être laissés parci par-là afin de servir de refuge aux campagnols et autres rongeurs faisant partie de son alimentation. Comme pour beaucoup de rapaces, il est nécessaire de ne pas utiliser de pesticides ou d'engrais chimiques car ceux-ci peuvent empoisonner les rongeurs dont ils se nourrissent. Ils seraient à leur tour empoisonnés.

Un nouveau fontis vers Chanteloup

Quand on vient de Chanteloup, des grillages ont poussé juste à droite à la fin des virages. C'est un fontis qui c'est creusé là, sans prévenir.

Quelques mètres plus loin et c'était la route qui était barrée comme c'est arrivé plus bas il y a une quinzaine d'années.

Pour ceux qui en doutaient c'est la confirmation que la bute de l'Hautil est bien un vrai gruyère.



Parking de Fin d'Oise



A partir du 3 novembre 2008, le stationnement à proximité des gares de Conflans devient payant

(parcs et voirie).

Le parc de la gare (RER + SCNF) de Fin d'Oise propose 519 places. Les abonnements mensuels coûtent 35 euros, des abonnements trimestriels, semestriels et annuels dégressifs sont aussi proposés.

Pour tout renseignement vous pouvez consulter le site de la ville

de Conflans :

<http://www.mairie-conflans-sainte-honorine.fr/>

et réserver vos places directement sur le site internet : <http://www.autocite.fr/>

Attention, faites vite, il n'y aura pas de place pour tout le monde !

VdS

Propos viniques

AVERTISSEMENT !

Cette page n'est à lire ni au premier ni au second degré mai plutôt entre 11° 5 et 13/14°...Hic ! En effet ce n'est pas en vain que nous pouvons à Bien Vivre à l'Hautil vanter les mérites du vin. Les énumérer nous exposerait à la vindicte populaire qui est comme chacun le sait la gardienne du levain de la révolte. Mais vint le moment d'assurer, aussi il serait vain d'évoquer les vainqueurs ou les prédictions des devins sans passer aux propos vindicatifs, c'est-à-dire les recettes à la fois insolites et viniques.

Le **vin chaud à l'oignon** s'il ne guérit pas le rhume, à partir d'un certain nombre de verres combat efficacement l'insomnie. Quant au **vin chaud aux fruits secs**, il demande l'achat et la préparation de tellement d'ingrédients qu'on peut le considérer comme une récompense pour celui (ou celle) qui l'a préparé, héros qui aura droit en toute justice à la double ration.

Vin chaud à l'oignon

Particulièrement recommandé quand on sent poindre le rhume. Dans ce cas avec deux aspirines il se boit déjà dans son lit.

Par personne :

- 30 à 50 cl de vin rouge
- 2 tranches de citron

- ½ cuillerée à café de cannelle en poudre
ou ½ bâton
- 1 pointe d'extrait de vanille
ou ½ gousse fendue
- 1 oignon en fines tranches
- 1 clou de girofle
- 2 cuillerées à soupe de cassonade.

Mettez tout à feu doux dans une petite casserole et laissez mijoter sans couvrir jusqu'à ce qu'il reste environ 20 à 30 cl de vin. Versez-le à travers une passoire dans un bol et buvez aussitôt.

Bonne nuit !

ATTENTION !

Tout abus (d'aspirine bien sûr) est dangereux.



Vin chaud aux fruits secs

Pour 6 (verres ou personnes, c'est selon) :

Choisissez des fruits secs de bonne qualité.

- 1 bouteille de vin rouge
- 10 cl d'eau-de-vie de prune

- 1 bâton de cannelle
- ½ bâton de vanille fendu dans la longueur
- 4 clous de girofle
- 2 grains de poivre blanc
- 2 figues sèches
- 4 abricots secs
- 6 pruneaux
- 2 cuillerées à soupe de raisins secs
- 6 sucres de canne
- 1 orange et 1 citron (non traités).

Mettez cannelle, vanille, girofle et poivre dans un morceau de mousseline et nouez-le. Cela se nomme d'ailleurs un nouet. Coupez les figues et les abricots en tranches, les pruneaux en deux en retirant les noyaux. Frottez 4 sucres sur les zestes de l'orange et 2 sur le citron afin qu'ils soient bien imprégnés de leur essence. Faites bouillir doucement le vin et l'eau-de-vie pendant 5 mn. Pelez ensuite les agrumes, coupez-les en tranches que vous mettrez dans les verres avant de servir. Retirez le nouet et servez très chaud.



Hautil Pratique

Numéros utiles



Pompiers de Triel-sur-Seine :	01 39 70 71 76
Pompiers	Le 18
Police Secours	Le 17
Gendarmerie	01 39 74 52 12
Commissariat de Poissy	01 39 22 27 27
SAMU	Le 15
Hôpital de Poissy - Urgences	01 39 27 51 17
Hôpital de St. Germain - Urgences	01 39 27 41 00
Hôpital de Meulan - Urgences	01 30 22 43 33
Centre Antipoison (Paris 10 ième)	01 40 37 04 02
Ambulance Poissy	01 39 65 12 38
Ambulance Verneuil	01 39 65 71 92
GDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 18 18
EDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 19 19
SIVaTRU (Questions " Tri sélectif")	01 39 27 08 71
Office Nationale de la Chasse	01 44 15 17 17
Mairie de Triel-sur-Seine	01 39 70 22 00

Av. du Général Gallieni (direction de la Gare).

Horaires d'ouverture :

les samedi, dimanche et lundi
du 1er avril au 30 septembre, 9h-12h30 et 14-19h
du 1er octobre au 31 mars, 9h30-12h30 et 14-17h

le vendredi
du 1er avril au 30 septembre, 14-19h
du 1er octobre au 31 mars, 14-17h

accepte les verres, plastiques, piles, peintures, huile de vidange, cartons, encombrants, tontes de gazon et petits gravats.

gratuit pour les habitants de Triel, carte d'entrée avec photo d'identité obligatoire.

Déchetterie de Triel



Ont collaboré à la réalisation de ce numéro du Planitre :

Claude Barouh, Mike Close, Vincent Di Sanzo, Lionel Fréjaville, Anne Gaffory, David Sellen

Mise en page : Vincent Di Sanzo

Contact : planitre@hautil.org ou tél : 06.12.72.06.97

Retrouvez Bien Vivre à L'Hautil sur internet

hautil.org, c'est le site internet qui se fait l'écho de notre vie locale :

- des dossiers (les carrières de gypse, les antenne-relais, l'intercommunalité, etc..),
- des nouvelles du hameau et de ses alentours,
- des infos pratiques, nos bonnes adresses,
- notre agenda,
- la possibilité de poster des petites annonces ou bien de participer à des forums,
- l'accès à de nombreux services pratiques (prévision météo, annuaire, trafic routier,..),
- des relevés météo publiés mensuellement depuis décembre 2002,
- le Planitre, votre journal d'information, disponible en ligne en couleur, au format pdf
- des fonds d'écran à télécharger pour votre ordinateur (paysages, faune et flore de l'Hautil)



Si vous désirez faire passer un article dans le Planitre, n'hésitez pas à nous le faire parvenir par courrier ou par e-mail : planitre@hautil.org

à vos crayons,

à vos claviers,

Nous serions ravis d'accueillir dans l'association les familles récemment installées à L'Hautil ainsi que, bien évidemment, ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. C'est ensemble que nous pouvons améliorer la sécurité routière dans notre hameau et préserver notre cadre de vie.

Il vous suffit d'établir un chèque de 18 € (ou plus), pour une famille, (11 € pour les personnes seules), à l'ordre de " Association Bien Vivre à L'Hautil " et de le glisser dans la boîte à lettres du Président ou de l'adresser au Trésorier Roland MAGNARD, pour que votre famille soit inscrite. Un reçu vous sera adressé.



BIEN VIVRE A L'HAUTIL - ADHESION 2008

A retourner à : Roland MAGNARD, 13 Chemin de l'Ecole, 78510 Triel-sur-Seine
ou à Lionel FREJAVILLE, 4 allée Claude Monet, 78510 Triel-sur-Seine.

Nom : Prénom épouse:

Adresse: Prénom époux :

.....
.....

Tél : Email :

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH :

- Famille, 18€
- Individuel, 11€